

L'abaya désigne pour cibles celles qui ne la portent pas

écrit par Agathe Rabier | 30 août 2023





L'abaya est un signe religieux pour celles qui l'arborent ET, PIRE, c'est un signe discriminatoire envers celles qui ne le portent pas ! Il les désigne pour cibles.

Il nous faut démontrer et dénoncer cela; dans le sillage de l'excellente mise au point de Juvénal de Lyon, qui rappelait que l'abaya est un vêtement religieux :

<https://resistancerepublicaine.com/2023/08/29/labaya-est-bien-dans-le-coran-cest-bien-un-sign-religieux>

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لِمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَائِهِنَّ مِنْ جَلَابِيبِهِنَّ ذَلِكَ لِكِ أَنْ يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ وَكَانَ لِلَّهِ عَفْوَ رَحِيمًا

Traduction classique du verset (Oregon State University) :

33 : 59 – Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et **éviteront d'être offensées**.
(...)Traduction Submission.org :

33 : 59 – Ô prophète, dis à tes femmes, tes filles et les femmes des croyants qu'elles devront rallonger leurs vêtements. Ainsi, elles seront reconnues (en tant que femmes vertueuses) et **éviteront d'être insultées** (..)

“Offensées”, “insultées”; la traduction varie un peu ; cela signifie qu'en ne portant pas ce signe d'appartenance à l'islam , les AUTRES FEMMES seront normalement **“insultées”, “offensées”**. Mais ces termes sont des euphémismes car l'“offense ” se limite rarement aux paroles en musulmanie (= pays musulmans).

En effet, le musulman, à l'instar de son Modèle, est en DROIT, de faire bien pire que d'invectiver une non-musulmane. Il peut la prendre comme captive, la recevoir comme esclave concubine, ce fut le cas de la chrétienne Maria la Copte...et bien entendu, la violer à sa guise, le soir même du massacre des siens, comme ce fut le destin de la juive **Rayhâna (Sîra, II, 245)**...

Bien entendu, tous ces récits ont toutes les chances d'être des affabulations, y compris la conversion tardive à l'islam de ces victimes devenues des “épouses”aimantes. **Mais ces affabulations ont force de LOI pour le fidèle mahométan qui ne doit pas les rejeter, sous peine d'être précipité, comme un vulgaire mécréant, dans le Feu de l'Enfer.** Gare à la sourate 15,versets 91, 92 :**“Nous enverrons le châtiment sur tous ceux qui diviseront le Coran en morceaux”** !